

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de  
membres**

En Exercice	19
Présents	16
Votants	19

**Date de convocation**

07/06/2024

**Date d'affichage**

07/06/2024

Objet : augmentation  
des tarifs de la garderie

Délibération n° 2024DEL29  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance publique du 12 juin 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** :

Mmes BAYLE, BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, FOURGEAUD, GUITARD, MORNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

**Absents et excusés** :

Aurélien BRUNET procuration donnée à Nicole BAYLE

Nicole DUPIN procuration donnée à Martine

FOURGEAUD

Laure FERNANDES procuration donnée à Maryvonne COMES

Stéphane PECHER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose les tarifs pour la garderie périscolaire suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- o 1,25 € le matin (avec goûter)
- o La garderie périscolaire du mercredi de 12h à 12h30 et du vendredi de 15 h 30 à 16 h 15 est gratuite (sans goûter)
- o Garderie du soir confiée à la Ligue de l'Enseignement et facturée fonction du quotient familial :  
De 0 à 900 : 1.80 € (ancien tarif 1.75 €)  
De 901 à 1800 : 2.10 € (ancien tarif 2 €)  
+ de 1800 : 2.35 € (ancien tarif 2.25 €)

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

  
  
Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le

Et la publication le

Le Maire



